

AVIS PUBLIC

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 mai 2018, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à autoriser l'usage spécifique de centre d'adaptation au travail oeuvrant dans le recyclage de bois à l'intérieur de la zone Mixte M-103, qui est situé en bordure de la rue St-Charles entre le numéro civique 501 et le 941, rue St-Charles.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2018 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 25 mai 2018.

France Marcotte, greffière